

### **Déclaration d'accessibilité et d'inclusion pour les congrès et les événements**

Le comité de l'équité définit l'« accessibilité » dans son sens le plus large en reconnaissant que l'aptitude ou le désir des gens d'assister à un congrès en personne peut être limité par des facteurs tels que la géographie, les finances, des questions environnementales et politiques, des handicaps et des incapacités ainsi que des circonstances personnelles – situations qui peuvent rendre le déplacement et la participation à des rencontres en personne plus difficiles. Nous pensons que nous devrions tous travailler ensemble pour faire en sorte que les congrès et les événements soient aussi inclusifs que possible pour le plus grand nombre de personnes. Ceci comprend :

i) articuler un certain nombre de pratiques pour les rencontres en personne qui mettent en pratique les valeurs fondamentales du comité de l'équité et de la STLHE/SAPES (tel qu'indiqué dans le document intitulé « Déclaration des valeurs fondamentales ») – y compris les « meilleures pratiques » pour les styles de présentation, par le biais d'actions et de comportements plus larges dans toutes les rencontres interpersonnelles (plusieurs de ceux-ci sont présentés dans le document intitulé « Mise en oeuvre de nos valeurs communes » préparé par le groupe de travail sur l'EDI de 2020-2021 et inclus dans la nouvelle « Feuille de conseils » préparée par le comité de l'équité);

ii) travailler à la mise en place d'un nombre aussi grand que possible de procédures pour les congrès et les événements qui soient aussi accessibles que possible aux individus qui ne sont pas présents en personne mais qui sont néanmoins intéressés à participer – y compris, comme éventail de possibilités : la diffusion en direct des conférences et des présentations, l'enregistrement vidéo et/ou audio des séances qui sera ensuite téléchargé sur un site en ligne; la mise à disposition de diapositives des présentations sur le même site; l'organisation de sites de réunions informelles pour toute une variété de discussions (auxquelles peuvent accéder tous les participants, que ceux-ci participent à distance ou en personne), etc.

Nous invitons les organisateurs et les organisatrices de tous les événements de la STLHE/SAPES à aborder tous les détails organisationnels en se demandant : « qui est-ce que cet événement inclut et qui exclut-il, et comment » – et ensuite, à faire en sorte que des détails soient changés pour rendre l'événement plus inclusif.

Le comité de l'équité s'engage à consulter les membres de façon continue et à récolter leurs rétroactions afin de continuer à améliorer l'accessibilité et l'inclusion lors des réunions et des congrès futurs.